

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 44th Parliament
1 Charles III

N° 133

Tuesday, June 13, 2023

2 p.m.

The Honourable RAYMONDE GAGNÉ, Speaker

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1^{re} session, 44^e législature
1 Charles III

Le mardi 13 juin 2023

14 heures

L'honorable RAYMONDE GAGNÉ, Présidente

The Members convened were:

The Honourable Senators

Anderson	Cordy	Gerba	Massicotte	Quinn
Arnot	Cormier	Gignac	McPhedran	Ravalia
Ataullahjan	Cotter	Gold	Mégie	Richards
Audette	Coyle	Greenwood	Miville-Dechêne	Ringuette
Batters	Dagenais	Harder	Mockler	Saint-Germain
Bernard	Dalphond	Housakos	Moncion	Seidman
Black	Dasko	Jaffer	Moodie	Simons
Boehm	Deacon (<i>Nova Scotia—</i>	Klyne	Oh	Smith
Boisvenu	<i>Nouvelle-Écosse</i>)	Kutcher	Omidvar	Sorensen
Boniface	Deacon (<i>Ontario</i>)	LaBoucane-Benson	Osler	Tannas
Boyer	Dean	Loffreda	Pate	Verner
Brazeau	Downe	MacAdam	Patterson (<i>Nunavut</i>)	Wallin
Burey	Dupuis	MacDonald	Patterson (<i>Ontario</i>)	Wells
Busson	Forest	Manning	Petitclerc	Woo
Cardozo	Francis	Marshall	Petten	Yussuff
Carignan	Gagné	Martin	Plett	
Clement	Galvez	Marwah	Poirier	

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Anderson	Cordy	Gerba	Massicotte	Quinn
Arnot	Cormier	Gignac	McPhedran	Ravalia
Ataullahjan	Cotter	Gold	Mégie	Richards
Audette	Coyle	Greenwood	Miville-Dechêne	Ringuette
Batters	Dagenais	Harder	Mockler	Saint-Germain
Bernard	Dalphond	Housakos	Moncion	Seidman
Black	Dasko	Jaffer	Moodie	Simons
Boehm	Deacon (<i>Nova Scotia—</i>	Klyne	Oh	Smith
Boisvenu	<i>Nouvelle-Écosse</i>)	Kutcher	Omidvar	Sorensen
Boniface	Deacon (<i>Ontario</i>)	LaBoucane-Benson	Osler	Tannas
Boyer	Dean	Loffreda	Pate	Verner
Brazeau	Downe	MacAdam	Patterson (<i>Nunavut</i>)	Wallin
Burey	Dupuis	MacDonald	Patterson (<i>Ontario</i>)	Wells
Busson	Forest	Manning	Petitclerc	Woo
Cardozo	Francis	Marshall	Petten	Yussuff
Carignan	Gagné	Martin	Plett	
Clement	Galvez	Marwah	Poirier	

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

ROUTINE PROCEEDINGS**Tabling of Documents**

The Honourable Senator LaBoucane-Benson tabled the following:

Charter Statement prepared by the Minister of Justice in relation to Bill S-13, An Act to amend the Interpretation Act and to make related amendments to other Acts, pursuant to the *Department of Justice Act*, R.S.C. 1985, c. J-2, sbs. 4.2(1).—Sessional Paper No. 1/44-1810.

Presenting or Tabling Reports from Committees

The Honourable Senator Francis, Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples, presented the committee's eleventh report (*Bill C-45, An Act to amend the First Nations Fiscal Management Act, to make consequential amendments to other Acts, and to make a clarification relating to another Act, without amendment*).

The Honourable Senator Klyne moved, seconded by the Honourable Senator Gignac, that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Dean, Chair of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs, presented the committee's fifth report (*Bill C-224, An Act to establish a national framework for the prevention and treatment of cancers linked to firefighting, without amendment*).

The Honourable Senator Yussuff moved, seconded by the Honourable Senator Forest, that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Dépôt de documents**

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson dépose sur le bureau ce qui suit :

Énoncé concernant la Charte préparé par le ministre de la Justice ayant trait au projet de loi S-13, Loi modifiant la Loi d'interprétation et apportant des modifications connexes à d'autres lois, conformément à la *Loi sur le ministère de la Justice*, L.R.C. 1985, ch. J-2, par. 4.2(1).—Document parlementaire n° 1/44-1810.

Présentation ou dépôt de rapports de comités

L'honorable sénateur Francis, président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, présente le onzième rapport du comité (*projet de loi C-45, Loi modifiant la Loi sur la gestion financière des premières nations, modifiant d'autres lois en conséquence et apportant une clarification relativement à une autre loi, sans amendement*).

L'honorable sénateur Klyne propose, appuyé par l'honorable sénateur Gignac, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Dean, président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, présente le cinquième rapport du comité (*projet de loi C-224, Loi concernant l'élaboration d'un cadre national sur la prévention et le traitement de cancers liés à la lutte contre les incendies, sans amendement*).

L'honorable sénateur Yussuff propose, appuyé par l'honorable sénateur Forest, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

The Honourable Senator Cormier presented the following:

Tuesday, June 13, 2023

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to present its

THIRD REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-13, An Act to amend the Official Languages Act, to enact the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and to make related amendments to other Acts, has, in obedience to the order of reference of Thursday, June 1, 2023, examined the said bill and now reports the same without amendment but with certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

RENÉ CORMIER

Chair

Observations to the Third Report of the Standing Senate Committee on Official Languages (Bill C-13)

On June 1, 2023, your committee received an order to examine Bill C-13, An Act to amend the Official Languages Act, to enact the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and to make related amendments to other Acts.

Since your committee reported on the subject matter of this bill on November 17, 2022, more than sixty amendments have been made by the House of Commons. Your committee applauds the work done in the other place to improve Bill C-13 and bring it more in line with stakeholder expectations.

However, your committee regrets the late arrival of this bill. Considering:

- the scope and seriousness of the work carried out by your committee to contribute to the collective effort to modernize the *Official Languages Act* (OLA), between 2017 and 2019;
- the significance and nature of the concerns heard by your committee during the pre-study of Bill C-13, between May and October 2022, to which it devoted eight meetings, heard 41 witnesses and received 22 briefs;
- the large number of amendments to this bill by the House of Commons between January and May 2023; and
- the high expectations of the vast majority of stakeholders for the swift passage of this bill;

your committee would have liked to have more time to hear testimony and examine briefs, which would have allowed for a more in-depth analysis of the proposed new legislative amendments.

L'honorable sénateur Cormier présente ce qui suit :

Le mardi 13 juin 2023

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 1^{er} juin 2023, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Observations au troisième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles (projet de loi C-13)

Le 1^{er} juin 2023, votre comité a reçu l'ordre d'examiner le projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

Depuis le dépôt d'un rapport par votre comité sur la teneur de ce projet de loi, le 17 novembre 2022, plus d'une soixantaine d'amendements y ont été apportés par la Chambre des communes. Votre comité applaudit le travail accompli à l'autre endroit pour améliorer le projet de loi C-13 et le rendre plus conforme aux attentes des intervenants.

Votre comité déplore toutefois l'arrivée tardive de ce projet de loi. Considérant :

- l'ampleur et le sérieux du travail effectué par votre comité pour contribuer à la réflexion collective sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), entre 2017 et 2019;
- l'importance et la nature des préoccupations entendues par votre comité lors de l'étude préalable du projet de loi C-13, entre mai et octobre 2022, pour laquelle il a consacré huit réunions, entendu 41 témoins et reçu 22 mémoires;
- le grand nombre d'amendements apportés à ce projet de loi par la Chambre des communes, entre janvier et mai 2023;
- les attentes élevées d'une forte majorité d'intervenants pour une adoption rapide de ce projet de loi;

votre comité aurait souhaité avoir plus de temps à sa disposition pour recevoir des témoignages et examiner des mémoires, ce qui aurait permis une analyse plus en profondeur des nouvelles modifications législatives proposées.

After two meetings totalling eight hours devoted to the study of Bill C-13, on June 5 and 12, 2023, your committee respectfully submits the following observations.

Oversight of the *Official Languages Act's* Implementation

Your committee welcomes the provisions of Bill C-13 pertaining to the implementation and coordination of the OLA. Enhancing and expanding the implementation and coordination responsibilities of the Treasury Board, a central agency, received substantial support from the stakeholders heard by your committee. The governance and implementation structure set out in Bill C-13 could remedy more than 50 years of partial and fragmented implementation of the OLA.

However, your committee notes that several witnesses, including the Commissioner of Official Languages, stressed the importance of having the federal government devise an effective and comprehensive mechanism for overseeing the OLA's implementation. This mechanism should assess compliance by entities subject to the OLA with its various provisions and include appropriate indicators, particularly the demographic weight of francophone minorities and the enumeration of the children of rights-holders.

Quebec's English-Speaking Communities

Representatives of Quebec's English-speaking communities told your committee that they support measures to promote both official languages, and they endorse the need for extra support for minority francophone communities. They applaud parts of Bill C-13, such as the increased powers for the Commissioner of Official Languages, mentions of the Court Challenges Program or improvements to Part VII. They also understand and support the continuing need for all levels of government to support and promote the French language.

But they have serious concerns; namely, they strongly object to the inclusion in Bill C-13 of references to Quebec's *Charter of the French Language*, particularly the insertion of such a reference into the purpose clause of the OLA. The Minister of Official Languages told your committee that mention of Quebec's *Charter of the French Language* was a purely factual statement.

The Minister of Official Languages, the President of the Treasury Board and the Commissioner of Official Languages pledged to monitor the effects of Bill C-13 closely. Your committee believes that it will be essential for them to pay particular attention to developments affecting Quebec's English-speaking communities and to report regularly on the effects of Bill C-13 throughout Canada, without waiting for the review that will take place 10 years from now.

Enumeration of the Children of Rights-Holders

Bill C-13 includes an obligation to estimate the number of children of those who hold rights under section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* (the Charter). However, given the alarming decline of French in Canada,

Après deux réunions totalisant huit heures consacrées à l'étude du projet de loi C-13, les 5 et 12 juin 2023, votre comité soumet respectueusement les observations suivantes.

Surveillance de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*

Votre comité se réjouit des dispositions du projet de loi C-13 qui ont trait à la mise en œuvre et à la coordination de la LLO. Le renforcement et l'élargissement des responsabilités de mise en œuvre et de coordination conférées au Conseil du Trésor, un organisme central, bénéficient d'un appui substantiel des parties prenantes entendues par votre comité. La structure de gouvernance et de mise en œuvre proposée dans le projet de loi C-13 pourrait remédier à plus de 50 ans de mise en œuvre partielle et fragmentée de la LLO.

Cependant, votre comité constate que plusieurs témoins, dont le commissaire aux langues officielles, ont fait valoir l'importance pour le gouvernement fédéral de se doter d'un mécanisme efficace et intégral de surveillance de la mise en œuvre de la LLO. Ce mécanisme devrait permettre d'évaluer la conformité aux différentes dispositions de la LLO par les entités assujetties et être muni d'indicateurs désignant notamment, le poids démographique des minorités francophones et le dénombrement des enfants des ayants droit.

Les communautés anglophones du Québec

Des représentants des communautés anglophones du Québec ont mentionné à votre comité qu'ils sont en faveur de mesures qui font la promotion des deux langues officielles et qu'ils sont d'accord avec l'idée qu'il faut apporter un soutien supplémentaire aux communautés francophones en situation minoritaire. Ils saluent certaines parties du projet de loi C-13, notamment celles qui concernent l'octroi de pouvoirs accrus au commissaire aux langues officielles, les mentions du Programme de contestation judiciaire et l'amélioration de la partie VII. Ils sont également conscients du fait que tous les ordres de gouvernement doivent constamment appuyer et promouvoir la langue française et ils conviennent que cela est nécessaire.

Toutefois, ils ont d'importantes réserves. Notamment, ils s'opposent fermement à l'ajout dans le projet de loi C-13 des références à la *Charte de la langue française* du Québec, particulièrement à l'insertion d'une telle référence dans l'énoncé de l'objet de la LLO. La ministre des Langues officielles a expliqué à votre comité que la mention de la *Charte de la langue française* du Québec n'est qu'une question de fait.

La ministre des Langues officielles, la présidente du Conseil du Trésor et le commissaire aux langues officielles ont promis de surveiller de près les effets du projet de loi C-13. Votre comité croit qu'ils devront accorder une attention particulière aux développements qui touchent les communautés anglophones du Québec et faire régulièrement rapport des effets du projet de loi C-13 partout au Canada, sans attendre l'examen de la loi prévu dans 10 ans.

Dénombrement des enfants des ayants droit

Le projet de loi C-13 prévoit une obligation d'estimer le nombre d'enfants des ayants droit en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (« la *Charte* »). Dans le contexte inquiétant du déclin du français au Canada, plusieurs

several stakeholders argued for the importance of counting, rather than estimating, the number of children of rights-holders, given the detrimental impact and pressures to assimilate resulting from systemic and historical underestimation. The *Fédération nationale des conseils scolaires francophones* submitted a brief calling for Bill C-13 to be amended so as to create an obligation for systematic enumeration, arguing that francophone school boards need conclusive data from a neutral and reliable organization such as Statistics Canada.

Based on the testimony heard and briefs received, your committee notes that periodic enumeration of the children of rights-holders is critical to the survival and vitality of francophone minority communities, and that the only tool available to the federal government capable of accomplishing this, and thereby implementing section 23 of the Charter, is the short-form census, since the questions on it are put to all Canadian households. Short of enshrining an enumeration obligation in law, your committee recommends that the federal government periodically enumerate the children of rights-holders through the short-form census.

Coherent and Equitable Air Transportation Rights Regime

For the Canadian travelling public, your committee notes that Bill C-13 perpetuates the “fragmented and inconsistent” language rights regime described by the Commissioner of Official Languages in a brief submitted to your committee during its study on the subject matter of Bill C-13.

To make this point, Air Canada notes in its brief to your committee that “[t]he use of two different concepts for the same industry, ‘significant demand’ on the one hand and ‘strong francophone presence’ on the other, will inevitably cause confusion for travellers who use different airlines and who travel outside Quebec.” Air Canada also points out that “Bill C-13 does not clearly define the Commissioner’s powers with respect to other airlines, including the power to issue orders and impose administrative monetary penalties.”

Your committee recommends that the federal government address these issues and establish a coherent and clear language rights regime for the travelling public, who must be able to understand their rights in order to assert them. Your committee also notes that this is a matter of fairness with respect to the obligations of the various airlines, which today occupy competitive shares of the Canadian air transportation market.

Bilingual Constitution

Your committee notes that some constitutional texts establishing the foundations of our Canadian Confederation, including the *Constitution Act, 1867*, still only have official English versions.

Your committee notes that on March 29, 2022, the Senate unanimously adopted a motion calling on the government to “consider, in the context of the review of the *Official Languages Act*, the addition of a requirement to submit, every 12 months, a

parties prenantes ont toutefois fait valoir l’importance de dénombrer, plutôt que d’estimer le nombre d’enfants des ayants droit, étant donné les répercussions dommageables et les pressions assimilatrices engendrées par une sous-estimation systémique et historique. La Fédération nationale des conseils scolaires francophones a soumis un mémoire demandant que C-13 soit modifié afin de créer une obligation de dénombrement systématique, faisant valoir la nécessité pour les conseils scolaires francophones d’obtenir des données probantes d’un organisme neutre et fiable comme Statistique Canada.

À la lumière des témoignages et des mémoires reçus, votre comité note que le dénombrement périodique des enfants des ayants droit est vital à la survie et à l’épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire et que le seul outil à la disposition du gouvernement fédéral permettant d’atteindre cet objectif et ainsi d’assurer la mise en œuvre de l’article 23 de la *Charte* est le formulaire court du recensement, car les questions figurant sur celui-ci sont posées à tous les ménages canadiens. À défaut d’enchâsser une obligation de dénombrement dans la LLO, votre comité recommande que le gouvernement fédéral fasse le dénombrement périodique des enfants des ayants droit par l’entremise du formulaire court du recensement.

Régime de droit cohérent et équitable en matière de transport aérien

Pour le public voyageur canadien, votre comité constate que le projet de loi C-13 perpétue le régime de droits linguistiques « fragmenté et incohérent » comme dépeint par le commissaire aux langues officielles dans un mémoire soumis à votre comité lors de l’étude de la teneur du projet de loi C-13.

Pour renchéir sur ce point, Air Canada note dans son mémoire soumis à votre comité que « [l]’emploi de deux notions différentes pour une même industrie, soit d’une part « la demande importante » et de l’autre la « forte présence francophone », causera inévitablement une confusion pour les voyageurs qui utilisent des transporteurs différents et qui voyagent à l’extérieur du Québec ». Air Canada fait aussi remarquer que « le projet de loi C-13 ne définit pas clairement les pouvoirs du commissaire à l’égard des autres transporteurs, notamment celui d’émettre des ordonnances et des sanctions administratives pécuniaires ».

Votre comité recommande au gouvernement fédéral de se pencher sur ces questions et de mettre sur pied un régime de droits linguistiques cohérent et clair pour le public voyageur, qui doit être en mesure de comprendre ses droits afin de les revendiquer. Votre comité note également qu’il s’agit d’une question d’équité entre les obligations qui incombent aux différents transporteurs aériens, qui occupent aujourd’hui des parts concurrentielles du marché du transport aérien canadien.

Constitution bilingue

Votre comité constate que certains textes constitutionnels établissant les bases de notre Confédération canadienne, dont la *Loi constitutionnelle de 1867*, ne sont toujours officiels qu’en anglais seulement.

Votre comité prend note que le Sénat avait adopté à l’unanimité le 29 mars 2022 une motion demandant au gouvernement de « considérer, dans le contexte de la révision de la *Loi sur les langues officielles*, l’ajout d’une exigence voulant

report detailing the efforts made to comply with section 55 of the *Constitution Act, 1982*.” Several stakeholders argued in favour of this approach, pointing to the legal and constitutional basis for this proposal. Section 2 of the OLA and section 16(1) of the Charter confirm the principle of the equality of status and equal rights and privileges of English and French as to their use in all institutions of the Parliament and government of Canada, and the underlying principle of the continuing advancement toward the equality of status and use of the two official languages.

Your committee calls on the federal government to implement the measures proposed in the Senate motion to support the advancement toward the equality of status of both official languages, by making sure that the Minister of Justice of Canada, respect section 55 of the *Constitution Act, 1982*, which states that all constitutional texts set out in the schedule to this Act must be drafted and adopted in French. Your committee also recommends that the federal government submit a report to the Senate and to the House of Commons every 12 months detailing the efforts made to ensure compliance with this section.

Discoverability of French in the Digital Space

At a time when the digital space is particularly dominated by American giants, your committee believes that the presence and discoverability of all works, creations and research of any kind in the French language are essential to fully ensure the perpetuity of the French fact in this country. Your committee therefore recommends that the federal government continue to take concrete initiatives to ensure the dissemination and discoverability of Canadian content in French.

Translation Bureau

Through its translation, interpretation and terminology activities, your committee notes the indispensable role played by the Translation Bureau in the vitality of Canada’s English and French linguistic communities and in the protection and promotion of our two official languages. Your committee encourages the federal government to strengthen the role of translation and interpretation functions within the federal administrative apparatus, notably the Translation Bureau.

Indigenous Languages

Indigenous peoples in Canada, with their unique histories and experiences, expect the Government of Canada to fulfill its commitments to them as set out and agreed to in the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People Act*, in the Truth and Reconciliation Commission’s Calls for Action, in the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls’ Calls for Justice, and in the *Indigenous Languages Act*.

The OLA does not exist in a silo. Every piece of legislation passed by Canada’s Parliament is an opportunity for truth, reconciliation, and action, and for a departure from harmful colonial policies.

qu’un rapport soit soumis aux 12 mois détaillant les efforts déployés pour assurer le respect de l’article 55 de la *Loi constitutionnelle de 1982* ». Plusieurs parties prenantes ont plaidé en faveur de cette approche en mettant de l’avant les fondements juridiques et constitutionnels de cette proposition. L’article 2 de la LLO et l’article 16(1) de la *Charte* confirment le principe d’égalité, de statut, de droits et de privilèges du français et de l’anglais quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada et le principe sous-jacent de la progression continue vers l’égalité de statut et d’usage des deux langues officielles.

Votre comité propose que le gouvernement fédéral mette en œuvre les mesures proposées dans la motion du Sénat afin de soutenir la progression vers l’égalité de statut des deux langues officielles, en faisant en sorte que le ministre de la Justice du Canada respecte l’article 55 de la *Loi constitutionnelle de 1982* prévoyant que tous les textes constitutionnels qui figurent à l’annexe de cette loi doivent être rédigés et adoptés en français. De plus, votre comité recommande au gouvernement fédéral de soumettre au Sénat et à la Chambre des communes un rapport aux 12 mois détaillant les efforts déployés pour assurer le respect de cet article.

Découvrabilité du français dans l’espace numérique

Alors que l’espace numérique est particulièrement dominé par les géants américains, votre comité est d’avis que la présence et la découvrabilité de toute œuvre, création, recherche de quelque genre en langue française sont essentielles pour pleinement assurer la pérennité du fait français au pays. Votre comité recommande donc au gouvernement fédéral de continuer à prendre des initiatives concrètes assurant la diffusion et la découvrabilité du contenu canadien en français.

Bureau de la traduction

Que ce soit par ses activités de traduction, d’interprétation et de terminologie, votre comité constate le rôle indispensable que joue le Bureau de la traduction envers l’épanouissement des communautés francophones et anglophones du Canada ainsi qu’à la protection et la promotion de nos deux langues officielles. Votre comité encourage le gouvernement fédéral à renforcer le rôle des fonctions de traduction et d’interprétation au sein de l’appareil administratif fédéral, notamment celui du Bureau de la traduction.

Langues autochtones

Les peuples autochtones au Canada, ayant leurs expériences et histoires uniques, s’attendent à ce que le gouvernement du Canada remplisse ses engagements envers eux tels qu’élaborés et adoptés dans la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, dans les appels à l’action de la Commission de vérité et réconciliation, dans les appels à la justice de l’Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, ainsi que dans la *Loi sur les langues autochtones*.

La LLO n’existe pas en vase clos. Chaque loi approuvée par le Parlement du Canada est une occasion pour la vérité, la réconciliation et l’action, ainsi que pour s’éloigner de politiques coloniales néfastes.

Some members maintain that with further amendments, Bill C-13 has the potential to advance reconciliation in Canada. However, your committee notes that, in the absence of substantial reform of the legal regime governing Indigenous languages, Indigenous peoples have little recourse or means to work towards the reclamation, revitalization and strengthening of Indigenous languages.

Indigenous languages are recognized in the *Indigenous Languages Act* and for the first time; they are also acknowledged in these proposed changes to the OLA. This is a small step in furthering reconciliation. Your committee believes it is important to recognize First Nation, Métis and Inuit languages as the first languages of the land.

Your committee notes that a lack of Indigenous representation in governmental and parliamentary bodies negatively impacts the development of legislation and the implementation of policies. Some members maintain that the Government of Canada should recognize the right of parliamentarians to use Indigenous languages in any debates and other proceedings of Parliament, for their words to be interpreted for Parliamentarians into English and French and reported in the Journals and other publications of Parliament. While parliamentarians are currently able to use Indigenous languages in Parliament, codifying this right would advance reconciliation and let Indigenous peoples in Canada know that their voices are valid and heard in our decision-making process.

We know that a diverse workforce with strong Indigenous representation means a stronger and more adaptable public service. Representatives from the Public Service Alliance of Canada provided testimony to your committee during its study on the subject matter of Bill C-13 regarding the important work that is being done by public servants across Canada, including in Indigenous communities, and that the federal government should lead by example and formally recognize the work of employees who use Indigenous languages in their day-to-day work. Some members maintain that the Government of Canada should explore administrative measures that would strengthen the ability of the public service to use Indigenous languages, including the development of an Indigenous language benefit for federal workers who speak an Indigenous language, and consider certain exemptions to the federal government's bilingualism requirements should an employee speak one official language and another Indigenous language, in order to attract and retain more Indigenous workers in the public service.

Your committee notes that the *Indigenous Languages Act* requires the Minister responsible to conduct an independent review of the administration and operation of the Act within five years of its coming into force, and every five years after that. In the spirit of reconciliation and decolonization, your committee expects the federal government to meet — and exceed — minimum legal expectations in respecting the governance and self-determination rights of Canada's Indigenous peoples.

Selon certains membres, avec plus d'amendements, le projet de loi C-13 a le potentiel d'avancer la réconciliation au Canada. Cependant, votre comité constate qu'en l'absence d'une réforme substantielle du régime de droit qui gouverne les langues autochtones, les peuples autochtones ont peu de recours et de moyens pour œuvrer à la réappropriation, la revitalisation et au renforcement des langues autochtones.

Les langues autochtones sont reconnues par la *Loi sur les langues autochtones* ainsi que, pour la première fois, sont reconnues dans les amendements proposés à la LLO. C'est un petit pas pour avancer la réconciliation. Votre comité estime importante la reconnaissance des langues des Premières Nations, des Métis, et des Inuits, comme étant les premières langues de ce territoire.

Votre comité note les impacts néfastes du manque de la représentation autochtone dans les instances gouvernementales et parlementaires sur le développement et la mise en œuvre de politiques. Selon certains membres, le Gouvernement du Canada devrait reconnaître les droits des parlementaires d'utiliser des langues autochtones lors de tout débat ou autres processus du Parlement, que leurs mots soient interprétés pour les parlementaires en français et en anglais, et inclus dans les Journaux et les autres publications du Parlement. Bien que les parlementaires aient présentement le droit d'utiliser les langues autochtones au Parlement, le fait de codifier ce droit ferait progresser la réconciliation et passerait le message aux peuples autochtones au Canada que leurs voix sont valorisées et entendues dans nos processus décisionnels.

Nous savons qu'une main-d'œuvre diverse, avec une forte représentation autochtone, veut dire une fonction publique plus robuste et flexible. Des représentants de l'Alliance de la fonction publique du Canada ont témoigné à votre comité lors de l'étude sur la teneur du projet de loi C-13 sur le travail important qui est effectué par les fonctionnaires partout au Canada, incluant dans les communautés autochtones et sur le fait que le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple et reconnaître, de façon formelle, le travail des employés qui utilisent les langues autochtones dans leur travail quotidien. Selon certains membres, le Gouvernement du Canada devrait explorer des mesures administratives pour renforcer la capacité des fonctionnaires à utiliser les langues autochtones, incluant par le développement d'une prestation aux langues autochtones pour les fonctionnaires qui parlent une langue autochtone, et envisager certaines exemptions aux critères de bilinguisme si un employé parle une langue officielle et une autre langue autochtone, afin d'attirer et de retenir plus d'employés autochtones au sein de la fonction publique.

Votre comité note que la *Loi sur les langues autochtones* prévoit une obligation que le ministre responsable mène un examen indépendant des dispositions et de l'application de la loi dans les cinq ans suivant son entrée en vigueur et à tous les cinq ans par la suite. Dans un esprit de réconciliation et de décolonisation, votre comité s'attend à ce que le gouvernement fédéral se conforme à ses obligations et même qu'il dépasse les attentes juridiques minimales dans le respect des droits de gouvernance et d'autodétermination des peuples autochtones du Canada.

The Honourable Senator Cormier moved, seconded by the Honourable Senator Moncion, that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Introduction and First Reading of Government Bills

A message was brought from the House of Commons with Bill C-41, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Gold, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Introduction and First Reading of Senate Public Bills

The Honourable Senator Ataullahjan introduced Bill S-267, An Act to amend the Criminal Code (aggravating circumstance — evacuation order or emergency).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Ataullahjan moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Tabling of Reports from Interparliamentary Delegations

The Honourable Senator Dean tabled the following:

Report of the Canada–United Kingdom Inter-Parliamentary Association, Bilateral visit to the United Kingdom, London, England, and Belfast, Northern Ireland, from October 24 to 27, 2022.—Sessional Paper No. 1/44-1811.

QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

L'honorable sénateur Cormier propose, appuyé par l'honorable sénatrice Moncion, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt et première lecture de projets de loi du gouvernement

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Gold, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat

L'honorable sénatrice Ataullahjan dépose le projet de loi S-267, Loi modifiant le Code criminel (circonstance aggravante — ordre d'évacuation ou situation d'urgence).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Ataullahjan propose, appuyée par l'honorable sénatrice Martin, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénateur Dean dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de l'Association interparlementaire Canada–Royaume-Uni, Visite bilatérale au Royaume-Uni, Londres (Angleterre) et Belfast (Irlande du Nord), du 24 au 27 octobre 2022.—Document parlementaire n° 1/44-1811.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****Motions**

The Honourable Senator LaBoucane-Benson moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C.:

That:

1. at 3 p.m. on Wednesday, June 14, 2023, the Senate resolve itself into a Committee of the Whole in order to receive Ms. Harriet Solloway respecting her appointment as Public Sector Integrity Commissioner;
2. the Committee of the Whole report to the Senate no later than 65 minutes after it begins;
3. the witness's introductory remarks last a maximum of five minutes; and
4. if a senator does not use the entire period of 10 minutes for debate provided under rule 12-31(3)(d), including the responses of the witness, that senator may yield the balance of time to another senator;

That, on June 14, 2023, during the Orders of the Day the Senate only deal with Government Business;

That, notwithstanding the order of September 21, 2022, on June 14, 2023:

1. the sitting continue beyond 4 p.m., if required, by up to the time taken for the Committee of the Whole to conduct its work; and
2. if a standing vote was deferred to that day, the bells only start to ring, for 15 minutes, at the earlier of the time that the Senate would otherwise adjourn or 5:15 p.m., with the vote taking place thereafter; and

That on June 14, 2023, committees scheduled to meet after 4 p.m. on government business have power to do so, even if the Senate is then sitting, with the provisions of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto.

In amendment, the Honourable Senator Gold, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson:

That the motion be amended:

1. by replacing the words "at 3 p.m. on" by the words "at the later of 3 p.m. or the start of the Orders of the Day on";
2. by replacing the words "65 minutes" by the words "45 minutes"; and
3. by replacing the last paragraph by the following:

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****Motions**

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que :

1. à 15 heures le mercredi 14 juin 2023, le Sénat se forme en comité plénier afin de recevoir Mme Harriet Solloway relativement à sa nomination au poste de commissaire à l'intégrité du secteur public;
2. le comité plénier fasse rapport au Sénat au plus tard 65 minutes après le début de ses travaux;
3. les remarques introductives de la témoin durent un maximum de cinq minutes;
4. si un sénateur n'utilise pas l'entière période de 10 minutes prévue pour les interventions à l'article 12-31(3)(d) du Règlement, les réponses de la témoin y comprises, il puisse céder le reste de son temps à un autre sénateur;

Que le 14 juin 2023 le Sénat ne traite que des affaires du gouvernement une fois l'ordre du jour appelé;

Que, nonobstant l'ordre du 21 septembre 2022, le 14 juin 2023 :

1. la séance continue au-delà de 16 heures, au besoin, jusqu'à une durée de temps équivalente au temps requis pour les travaux du comité plénier;
2. si un vote par appel nominal avait été reporté à ce jour-là, la sonnerie ne commence à retentir, pendant 15 minutes, qu'au moment où la séance serait autrement levée ou à 17 h 15, selon la première éventualité, le vote ayant lieu par la suite;

Que les comités devant siéger le 14 juin 2023 après 16 heures sur des affaires du gouvernement soient autorisés à le faire, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard.

En amendement, l'honorable sénateur Gold, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson,

Que la motion soit modifiée :

1. par substitution, aux mots « à 15 heures le mercredi 14 juin 2023 », des mots « à 15 heures ou à l'appel de l'ordre du jour le mercredi 14 juin 2023, selon la dernière éventualité »;
2. par substitution, aux mots « 65 minutes », des mots « 45 minutes »;
3. par substitution, au dernier paragraphe, de ce qui suit :

“That, once the Senate starts sitting on June 14, 2023, committees not meet until the earlier of 5 p.m. or 15 minutes after the adjournment of the Senate, provided that the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs have power to meet as of 5 p.m. if the Senate has not adjourned by that time, with the provisions of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto.”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The Senate resumed debate on the motion, as amended, of the Honourable Senator LaBoucane-Benson, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C.:

That:

1. at the later of 3 p.m. or the start of the Orders of the Day on Wednesday, June 14, 2023, the Senate resolve itself into a Committee of the Whole in order to receive Ms. Harriet Solloway respecting her appointment as Public Sector Integrity Commissioner;
2. the Committee of the Whole report to the Senate no later than 45 minutes after it begins;
3. the witness's introductory remarks last a maximum of five minutes; and
4. if a senator does not use the entire period of 10 minutes for debate provided under rule 12-31(3)(d), including the responses of the witness, that senator may yield the balance of time to another senator;

That, on June 14, 2023, during the Orders of the Day the Senate only deal with Government Business;

That, notwithstanding the order of September 21, 2022, on June 14, 2023:

1. the sitting continue beyond 4 p.m., if required, by up to the time taken for the Committee of the Whole to conduct its work; and
2. if a standing vote was deferred to that day, the bells only start to ring, for 15 minutes, at the earlier of the time that the Senate would otherwise adjourn or 5:15 p.m., with the vote taking place thereafter; and

That, once the Senate starts sitting on June 14, 2023, committees not meet until the earlier of 5 p.m. or 15 minutes after the adjournment of the Senate, provided that the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs have power to meet as of 5 p.m. if the Senate has not adjourned by that time, with the provisions of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, as amended, it was adopted.

« Qu'une fois que la séance du Sénat aura commencé le 14 juin 2023, les comités ne se réunissent pas avant 17 heures ou 15 minutes après la levée de la séance, selon la première éventualité, à condition que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à siéger dès 17 heures si le Sénat n'est pas encore ajourné, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard. ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat reprend le débat sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que :

1. à 15 heures ou à l'appel de l'ordre du jour le mercredi 14 juin 2023, selon la dernière éventualité, le Sénat se forme en comité plénier afin de recevoir Mme Harriet Solloway relativement à sa nomination au poste de commissaire à l'intégrité du secteur public;
2. le comité plénier fasse rapport au Sénat au plus tard 45 minutes après le début de ses travaux;
3. les remarques introductives de la témoin durent un maximum de cinq minutes;
4. si un sénateur n'utilise pas l'entière période de 10 minutes prévue pour les interventions à l'article 12-31(3)d) du Règlement, les réponses de la témoin y comprises, il puisse céder le reste de son temps à un autre sénateur;

Que le 14 juin 2023 le Sénat ne traite que des affaires du gouvernement une fois l'ordre du jour appelé;

Que, nonobstant l'ordre du 21 septembre 2022, le 14 juin 2023 :

1. la séance continue au-delà de 16 heures, au besoin, jusqu'à une durée de temps équivalente au temps requis pour les travaux du comité plénier;
2. si un vote par appel nominal avait été reporté à ce jour-là, la sonnerie ne commence à retentir, pendant 15 minutes, qu'au moment où la séance serait autrement levée ou à 17 h 15, selon la première éventualité, le vote ayant lieu par la suite;

Qu'une fois que la séance du Sénat aura commencé le 14 juin 2023, les comités ne se réunissent pas avant 17 heures ou 15 minutes après la levée de la séance, selon la première éventualité, à condition que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à siéger dès 17 heures si le Sénat n'est pas encore ajourné, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Bills – Second Reading

Second reading of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023.

The Honourable Senator Loffreda moved, seconded by the Honourable Senator Boehm, that the bill be read the second time.

Debate.

DEFERRED VOTES

At 5:30 p.m., pursuant to rule 9-10(2), the Senate proceeded to the taking of the deferred standing vote on the motion of the Honourable Senator Gold, P.C., seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson,

That, in relation to Bill S-5, An Act to amend the Canadian Environmental Protection Act, 1999, to make related amendments to the Food and Drugs Act and to repeal the Perfluorooctane Sulfonate Virtual Elimination Act, the Senate agree to the amendments made by the House of Commons; and

That a message be sent to the House of Commons to acquaint that house accordingly.

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

Projets de loi – Deuxième lecture

Deuxième lecture du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023.

L'honorable sénateur Loffreda propose, appuyé par l'honorable sénateur Boehm, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Débat.

VOTES REPORTÉS

À 17 h 30, conformément à l'article 9-10(2) du Règlement, le Sénat aborde le vote par appel nominal reporté sur la motion de l'honorable sénateur Gold, c.p., appuyée par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson,

Que, en ce qui concerne le projet de loi S-5, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), apportant des modifications connexes à la Loi sur les aliments et drogues et abrogeant la Loi sur la quasi-élimination du sulfonate de perfluorooctane, le Sénat accepte les amendements apportés par la Chambre des communes;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

YEAS—POUR**The Honourable Senators—Les honorables sénateurs**

Anderson	Cordy	Dupuis	LaBoucane-Benson	Patterson (<i>Ontario</i>)
Arnot	Cormier	Forest	Loffreda	Petitclerc
Audette	Cotter	Francis	MacAdam	Petten
Bernard	Coyle	Galvez	Massicotte	Quinn
Boehm	Dagenais	Gerba	McPhedran	Ravalia
Boniface	Dalphond	Gignac	Mégie	Ringuette
Boyer	Dasko	Gold	Miville-Dechéne	Saint-Germain
Brazeau	Deacon (<i>Nova Scotia— Nouvelle-Écosse</i>)	Greenwood	Moncion	Simons
Burey	Deacon (<i>Ontario</i>)	Harder	Moodie	Sorensen
Busson	Dean	Jaffer	Omidvar	Tannas
Cardozo	Downe	Klyne	Osler	Woo
Clement		Kutcher	Pate	Yussuff—59

NAYS—CONTRE**The Honourable Senators—Les honorables sénateurs**

Ataullahjan	Housakos	Mockler	Poirier	Verner
Batters	MacDonald	Oh	Richards	Wallin
Boisvenu	Marshall	Patterson (<i>Nunavut</i>)	Seidman	Wells—19
Carignan	Martin	Plett	Smith	

ABSTENTIONS—ABSTENTIONS

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Nil—Aucun

Bills – Second Reading

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Loffreda, seconded by the Honourable Senator Boehm, for the second reading of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

Projets de loi – Deuxième lecture

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Loffreda, appuyée par l'honorable sénateur Boehm, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

YEAS—POUR

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Anderson	Cormier	Francis	Massicotte	Quinn
Arnot	Cotter	Galvez	Mégie	Ravalia
Audette	Coyle	Gerba	Miville-Dechêne	Ringuette
Boehm	Dagenais	Gignac	Moncion	Saint-Germain
Boniface	Dasko	Gold	Moodie	Simons
Boyer	Deacon (<i>Nova Scotia—</i>	Greenwood	Omidvar	Smith
Brazeau	<i>Nouvelle-Écosse)</i>	Harder	Osler	Sorensen
Burey	Deacon (<i>Ontario)</i>	Jaffer	Pate	Tannas
Busson	Dean	Kutcher	Patterson (<i>Nunavut)</i>	Verner
Cardozo	Downe	LaBoucane-Benson	Patterson (<i>Ontario)</i>	Wallin
Clement	Dupuis	Loffreda	Petitclerc	Woo
Cordy	Forest	MacAdam	Petten	Yussuff—59

NAYS—CONTRE

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Ataullahjan	Carignan	Marshall	Oh	Richards
Batters	Housakos	Martin	Plett	Seidman
Boisvenu	MacDonald	Mockler	Poirier	Wells—15

ABSTENTION—ABSTENTION

The Honourable Senator—L'honorable sénatrice

McPhedran—1

Accordingly, Bill C-47 was read a second time.

En conséquence, le projet de loi C-47 est lu pour la deuxième fois.

The Honourable Senator Loffreda moved, seconded by the Honourable Senator Boehm, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Wells moved, seconded by the Honourable Senator Seidman:

That, notwithstanding any provision of the Rules, previous order or usual practice, if Bill C-234, An Act to amend the Greenhouse Gas Pollution Pricing Act, is adopted at second reading:

1. it stand referred to the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry;
2. the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report on the subject matter of the bill; and
3. the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry be authorized to take into account, during its consideration of the bill, any public documents and public evidence received by the committee authorized to study the subject matter of the bill, as well as any report from that committee to the Senate on the subject matter of the bill.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Second Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Yussuff, seconded by the Honourable Senator Boehm, for the second reading of Bill C-21, An Act to amend certain Acts and to make certain consequential amendments (firearms).

Debate.

Pursuant to rule 3-3(1), the Speaker left the Chair to resume the same at 8 p.m.

The sitting resumed.

L'honorable sénateur Loffreda propose, appuyé par l'honorable sénateur Boehm, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénateur Wells propose, appuyé par l'honorable sénatrice Seidman,

Que, notwithstanding toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle, si le projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, est adopté à l'étape de la deuxième lecture :

1. il soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts;
2. le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, la teneur du projet de loi;
3. le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à prendre en considération, au cours de son étude du projet de loi, tout document public et tout témoignage public reçus par le comité autorisé à étudier la teneur du projet de loi, de même que tout rapport de ce comité au Sénat sur la teneur du projet de loi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Deuxième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Yussuff, appuyée par l'honorable sénateur Boehm, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu).

Débat.

Conformément à l'article 3-3(1) du Règlement, la Présidente quitte le fauteuil pour le reprendre à 20 heures.

La séance reprend.

WRITTEN DECLARATION OF ROYAL ASSENT

At 8 p.m., the Honourable the Speaker informed the Senate that the following communication had been received:

RIDEAU HALL

June 13, 2023

Madam Speaker,

I have the honour to inform you that on behalf and at the request of the Right Honourable Mary May Simon, Governor General of Canada, Christine MacIntyre, Deputy to the Governor General, signified royal assent by written declaration to the bill listed in the Schedule to this letter on the 13th day of June, 2023, at 6:09 p.m.

Yours sincerely,

Directeur, Bureau du secrétaire du gouverneur général,

Ryan McAdam

Director, Office of the Secretary to the Governor General

The Honourable
The Speaker of the Senate
Ottawa

Schedule

Bill Assented To

Tuesday, June 13, 2023

An Act to amend the Canadian Environmental Protection Act, 1999, to make related amendments to the Food and Drugs Act and to repeal the Perfluorooctane Sulfonate Virtual Elimination Act (*Bill S-5, Chapter 12, 2023*)

ORDERS OF THE DAY GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Second Reading

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Yussuff, seconded by the Honourable Senator Boehm, for the second reading of Bill C-21, An Act to amend certain Acts and to make certain consequential amendments (firearms).

After debate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

DÉCLARATION ÉCRITE DE SANCTION ROYALE

À 20 heures, l'honorable Présidente informe le Sénat qu'elle a reçu la communication suivante :

RIDEAU HALL

Le 13 juin 2023

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'au nom et à la demande de la très honorable Mary May Simon, gouverneure générale du Canada, Christine MacIntyre, suppléante de la gouverneure générale, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite au projet de loi mentionné à l'annexe de la présente lettre le 13 juin 2023 à 18 h 9.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

L'honorable
La Présidente du Sénat
Ottawa

Annexe

Projet de loi ayant reçu la sanction royale

Le mardi 13 juin 2023

Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), apportant des modifications connexes à la Loi sur les aliments et drogues et abrogeant la Loi sur la quasi-élimination du sulfonate de perfluorooctane (*projet de loi S-5, chapitre 12, 2023*)

ORDRE DU JOUR AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Deuxième lecture

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Yussuff, appuyée par l'honorable sénateur Boehm, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu).

Après débat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reports of Committees – Other

Orders No. 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 and 17 were called and postponed until the next sitting.

Motions

Orders No. 1 and 110 were called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Orders No. 3, 4 and 5 were called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills – Third Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Senate Public Bills – Reports of Committees

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Senate Public Bills – Second Reading

Orders No. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 and 8 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Boniface, seconded by the Honourable Senator Hartling, for the second reading of Bill S-232, An Act respecting the development of a national strategy for the decriminalization of illegal substances, to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make consequential amendments to other Acts.

The Honourable Senator Woo moved, seconded by the Honourable Senator Ringuette, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 10 and 11 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Rapports de comités – Autres

Les articles n^{os} 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Motions

Les articles n^{os} 1 et 110 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Interpellations

Les articles n^{os} 3, 4 et 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Troisième lecture

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Rapports de comités

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Boniface, appuyée par l'honorable sénatrice Hartling, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-232, Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale de décriminalisation des substances illégales et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et d'autres lois en conséquence.

L'honorable sénateur Woo propose, appuyé par l'honorable sénatrice Ringuette, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n^{os} 10 et 11 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Bellemare, seconded by the Honourable Senator Dalphond, for the second reading of Bill S-244, An Act to amend the Department of Employment and Social Development Act and the Employment Insurance Act (Employment Insurance Council).

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Dalphond moved, seconded by the Honourable Senator Anderson, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Order No. 13 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Kutcher, seconded by the Honourable Senator Boehm, for the second reading of Bill S-251, An Act to repeal section 43 of the Criminal Code (Truth and Reconciliation Commission of Canada's call to action number 6).

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Kutcher moved, seconded by the Honourable Senator Miville-Dechéne, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Boisvenu, seconded by the Honourable Senator Seidman, for the second reading of Bill S-255, An Act to amend the Criminal Code (murder of an intimate partner, one's own child or an intimate partner's child).

The Honourable Senator Clement moved, seconded by the Honourable Senator Petitclerc, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 16 and 17 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Bellemare, appuyée par l'honorable sénateur Dalphond, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-244, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et la Loi sur l'assurance-emploi (Conseil de l'assurance-emploi).

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Dalphond propose, appuyé par l'honorable sénatrice Anderson, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'article n^o 13 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kutcher, appuyée par l'honorable sénateur Boehm, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-251, Loi abrogeant l'article 43 du Code criminel (appel à l'action numéro 6 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada).

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Kutcher propose, appuyé par l'honorable sénatrice Miville-Dechéne, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Boisvenu, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-255, Loi modifiant le Code criminel (meurtre d'un partenaire intime, de son propre enfant ou de l'enfant d'un partenaire intime).

L'honorable sénatrice Clement propose, appuyée par l'honorable sénateur Petitclerc, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 16 et 17 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Second reading of Bill S-260, An Act respecting National Diffuse Midline Glioma Awareness Day.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Housakos, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Clement moved, seconded by the Honourable Senator Petitcherc, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Deuxième lecture du projet de loi S-260, Loi instituant la Journée nationale de sensibilisation au gliome infiltrant du tronc cérébral.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Housakos, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénatrice Clement propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petitcherc, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordered : That Order No. 1, under **Senate Public Bills — Reports of Committees**, be again called.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Black, seconded by the Honourable Senator Patterson (*Nunavut*), for the adoption of the tenth report of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry (*Bill S-236, An Act to amend the Employment Insurance Act and the Employment Insurance Regulations (Prince Edward Island), with a recommendation*), presented in the Senate on May 17, 2023.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ordonné : Que l'article n° 1, sous la rubrique **Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Rapports de comités**, soit appelé de nouveau.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Black, appuyée par l'honorable sénateur Patterson (*Nunavut*), tendant à l'adoption du dixième rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (*projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi (Île-du-Prince-Édouard), avec une recommandation*), présenté au Sénat le 17 mai 2023.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Senate Public Bills – Second Reading

Orders No. 19, 20, 21, 22, 23 and 24 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills – Second Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Gold, P.C., seconded by the Honourable Senator Gagné, for the second reading of Bill C-232, An Act respecting Arab Heritage Month.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture

Les articles n^{os} 19, 20, 21, 22, 23 et 24 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Deuxième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Gold, c.p., appuyée par l'honorable sénatrice Gagné, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-232, Loi instituant le Mois du patrimoine arabe.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Wells, seconded by the Honourable Senator Batters, for the second reading of Bill C-234, An Act to amend the Greenhouse Gas Pollution Pricing Act.

DECLARATIONS OF PRIVATE INTERESTS

Pursuant to rule 15-7(1) and subsection 12(1) of the *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators*, a declaration of private interest was made as follows:

The Honourable Senator Jaffer, respecting Bill C-234, An Act to amend the Greenhouse Gas Pollution Pricing Act, by oral declaration.

OTHER BUSINESS

Commons Public Bills – Second Reading

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Wells, seconded by the Honourable Senator Batters, for the second reading of Bill C-234, An Act to amend the Greenhouse Gas Pollution Pricing Act.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time.

(Pursuant to the order adopted earlier this day, the bill was deemed referred to the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry, and the Standing Senate Committee on National Finance is authorized to examine and report on the subject matter of the bill.)

○ ○ ○

Orders No. 4, 5 and 6 were called and postponed until the next sitting.

Private Bills – Second Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees – Other

Orders No. 31, 33 and 40 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Wells, appuyée par l'honorable sénatrice Batters, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PERSONNELS

Conformément à l'article 15-7(1) du Règlement et au paragraphe 12(1) du *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs*, une déclaration d'intérêts personnels a été faite comme suit :

L'honorable sénatrice Jaffer, relativement au projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, par déclaration orale.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Deuxième lecture

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Wells, appuyée par l'honorable sénatrice Batters, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

(Conformément à l'ordre adopté par le Sénat plus tôt aujourd'hui, le projet de loi est renvoyé d'office au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, et le Comité sénatorial permanent des finances nationales est autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, la teneur du projet de loi.)

○ ○ ○

Les articles nos 4, 5 et 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt privé – Deuxième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Rapports de comités – Autres

Les articles nos 31, 33 et 40 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Consideration of the fifteenth report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, entitled *Doing What Works: Rethinking the Federal Framework for Suicide Prevention*, deposited with the Clerk of the Senate on June 8, 2023.

The Honourable Senator Omidvar moved, seconded by the Honourable Senator Dean:

That the fifteenth report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, entitled *Doing What Works: Rethinking the Federal Framework for Suicide Prevention*, deposited with the Clerk of the Senate on Thursday, June 8, 2023, be adopted and that, pursuant to rule 12-23(1), the Senate request a complete and detailed response from the government, with the Minister of Mental Health and Addictions being identified as minister responsible for responding to the report, in consultation with the Minister of Health.

After debate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Motions

Orders No. 3, 4, 5, 6, 7 and 11 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McCallum, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson:

That the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources be authorized to examine and report on the cumulative positive and negative impacts of resource extraction and development, and their effects on environmental, economic and social considerations, when and if the committee is formed; and

That the committee submit its final report no later than December 31, 2022.

Ordered: That further debate on the motion be adjourned until the next sitting, in the name of the Honourable Senator Wells.

o o o

Orders No. 19, 30, 77, 82, 96, 113 and 119 were called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Orders No. 1, 2, 3, 4, 5, 8 and 10 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Étude du quinzième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *Se laisser guider par les résultats: repenser le Cadre fédéral de prévention du suicide*, déposé auprès du greffier du Sénat le 8 juin 2023.

L'honorable sénatrice Omidvar propose, appuyée par l'honorable sénateur Dean,

Que le quinzième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *Se laisser guider par les résultats : repenser le Cadre fédéral de prévention du suicide*, qui a été déposé auprès du greffier du Sénat le jeudi 8 juin 2023, soit adopté et que, conformément à l'article 12-23(1) du Règlement, le Sénat demande une réponse complète et détaillée du gouvernement, le ministre de la Santé mentale et des Dépendances étant désigné ministre chargé de répondre à ce rapport, en consultation avec le ministre de la Santé.

Après débat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Motions

Les articles n^{os} 3, 4, 5, 6, 7 et 11 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice McCallum, appuyée par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson,

Que le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, les effets cumulatifs positifs et négatifs de l'extraction et du développement des ressources, et ses effets sur les considérations environnementales, économiques et sociales, dès que le comité sera formé, le cas échéant;

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2022.

Ordonné : Que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénatrice Wells.

o o o

Les articles n^{os} 19, 30, 77, 82, 96, 113 et 119 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Interpellations

Les articles n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 10 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Woo, calling the attention of the Senate to the one hundredth anniversary of the *Chinese Exclusion Act*, the contributions that Chinese Canadians have made to our country, and the need to combat contemporary forms of exclusion and discrimination faced by Canadians of Asian descent.

After debate,

The Honourable Senator Clement moved, seconded by the Honourable Senator Saint-Germain, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 13 and 15 were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

Ordered: That consideration of Order No. 90 be postponed until the next sitting of the Senate.

○ ○ ○

The Honourable Senator Dalphond moved, seconded by the Honourable Senator Cordy:

That the Senate acknowledge that Russian political prisoner Vladimir Kara-Murza — recipient of the Václav Havel Human Rights Prize, a Senior Fellow of the Raoul Wallenberg Centre for Human Rights, and a friend of the Parliament of Canada — is an internationally recognized champion for human rights and democracy, whose wrongful imprisonment for dissenting against the unjust war in Ukraine is emblematic of thousands of political prisoners in Russia and around the world; and

That the Senate resolve to bestow the title “honorary Canadian citizen” on Vladimir Kara-Murza and call for his immediate release.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator LaBoucane-Benson moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 11:30 p.m., the Senate was continued until tomorrow at 2 p.m.)

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Woo, attirant l'attention du Sénat sur le 100^e anniversaire de la *Loi d'exclusion des Chinois*, sur les contributions que les Canadiens d'origine chinoise ont apportées à notre pays et sur la nécessité de combattre les formes contemporaines d'exclusion et de discrimination auxquelles sont confrontés les Canadiens d'origine asiatique.

Après débat,

L'honorable sénatrice Clement propose, appuyée par l'honorable sénatrice Saint-Germain, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles nos 13 et 15 sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

Ordonné : Que l'étude de l'article n^o 90 soit reportée à la prochaine séance du Sénat.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Dalphond propose, appuyé par l'honorable sénatrice Cordy,

Que le Sénat reconnaisse que le prisonnier politique russe Vladimir Kara-Murza — lauréat du prix des droits de l'homme Václav Havel, collaborateur émérite du Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne, ami du Parlement du Canada — est un défenseur internationalement reconnu des droits de la personne et de la démocratie, dont l'emprisonnement injustifié pour avoir manifesté son désaccord avec la guerre injuste en Ukraine est emblématique des milliers de prisonniers politiques en Russie et dans le monde;

Qu'il soit résolu par le Sénat de décerner le titre de « citoyen canadien honoraire » à Vladimir Kara-Murza et de demander sa libération immédiate.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 23 h 30, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Report on the administration of the *Atlantic Fisheries Restructuring Act* for the fiscal year ended March 31, 2023, pursuant to the Act, R.S.C. 1985, c. A-14, sbs. 8(1).—Sessional Paper No. 1/44-1800.

Report of the Minister's Advisory Council, pursuant to the *Impact Assessment Act*, S.C. 2019, c. 28, s. 1 "118(2) and (4)".—Sessional Paper No. 1/44-1801.

Interim Order No. 2 Respecting the Compulsory Pilotage Area of Belledune, pursuant to the *Pilotage Act*, R.S.C. 1985, c. P-14, sbs. 52.2(8).—Sessional Paper No. 1/44-1802.

Interim Order No. 2 Respecting the Compulsory Pilotage Area of Sheet Harbour, pursuant to the *Pilotage Act*, R.S.C. 1985, c. P-14, sbs. 52.2(8).—Sessional Paper No. 1/44-1803.

Report of the Canada Pension Plan, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2021, pursuant to the *Canada Pension Plan Act*, R.S.C. 1985, c. C-8, sbs. 117(2).—Sessional Paper No. 1/44-1804.

Summary of the Corporate Business Plan for 2023-24 to 2025-26 of the Canada Revenue Agency, pursuant to the *Canada Revenue Agency Act*, S.C. 1999, c. 17, sbs. 49(2).—Sessional Paper No. 1/44-1805.

Proposed Order Issuing Directions to the CRTC (Sustainable and Equitable Regulatory Framework for Broadcasting), pursuant to the *Broadcasting Act*, S.C. 1991, c. 11, sbs. 8(1).—Sessional Paper No. 1/44-1806.

Copy of the Regulations Amending the Special Economic Measures (Ukraine) Regulations (P.C. 2023-536), pursuant to the *Special Economic Measures Act*, S.C. 1992, c. 17, sbs. 7(1).—Sessional Paper No. 1/44-1807.

Report of the Office of the Parliamentary Budget Officer entitled *Fiscal Analysis of Canada's Support for Volkswagen's Electric Vehicle Battery Manufacturing Plant*, pursuant to the *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, sbs. 79.2(2).—Sessional Paper No. 1/44-1808.

Annual Report of the Information Commissioner of Canada for the period ended March 31, 2023, pursuant to the *Access to Information Act*, R.S.C. 1985, c. A-1, s. 38.—Sessional Paper No. 1/44-1809.

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Rapport sur l'application de la *Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique* pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, conformément à la Loi, L.R.C. 1985, ch. A-14, par. 8(1).—Document parlementaire n° 1/44-1800.

Rapport du conseil consultatif du ministre, conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact*, L.C. 2019, ch. 28, art. 1 « 118(2) et (4) ».—Document parlementaire n° 1/44-1801.

Arrêté d'urgence n° 2 sur la zone de pilotage obligatoire de Belledune, conformément à la *Loi sur le pilotage*, L.R.C. 1985, ch. P-14, par. 52.2(8).—Document parlementaire n° 1/44-1802.

Arrêté d'urgence n° 2 sur la zone de pilotage obligatoire du havre Sheet, conformément à la *Loi sur le pilotage*, L.R.C. 1985, ch. P-14, par. 52.2(8).—Document parlementaire n° 1/44-1803.

Rapport sur le Régime de pensions du Canada, ainsi que le rapport du vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R.C. 1985, ch. C-8, par. 117(2).—Document parlementaire n° 1/44-1804.

Sommaire du plan d'entreprise de 2023-2024 à 2025-2026 de l'Agence du revenu du Canada, conformément à la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada*, L.C. 1999, ch. 17, par. 49(2).—Document parlementaire n° 1/44-1805.

Projet de décret donnant des instructions au CRTC (cadre réglementaire durable et équitable pour la radiodiffusion), conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*, L.C. 1991, ch. 11, par. 8(1).—Document parlementaire n° 1/44-1806.

Copie du Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Ukraine (C.P. 2023-536), conformément à la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. 1992, ch. 17, par. 7(1).—Document parlementaire n° 1/44-1807.

Rapport du Bureau du directeur parlementaire du budget intitulé *Analyse financière du soutien du Canada à la construction de l'usine de fabrication de batteries pour véhicules électriques de Volkswagen*, conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, par. 79.2(2).—Document parlementaire n° 1/44-1808.

Rapport annuel de la commissaire à l'information du Canada pour la période terminée le 31 mars 2023, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. A-1, art. 38.—Document parlementaire n° 1/44-1809.

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The Honourable Senator Duncan was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 9, 2023*).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The Honourable Senator McCallum replaced the Honourable Senator Greenwood (*June 9, 2023*).

Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans

The Honourable Senator Duncan was added to the membership (*June 9, 2023*).

Standing Senate Committee on Human Rights

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Hartling (*June 12, 2023*).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The Honourable Senator Arnot was added to the membership (*June 13, 2023*).

The Honourable Senator Forest replaced the Honourable Senator Dupuis (*June 13, 2023*).

The Honourable Senator Jaffer was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 13, 2023*).

The Honourable Senator Greenwood was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 12, 2023*).

The Honourable Senator Busson was added to the membership (*June 9, 2023*).

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Busson (*June 9, 2023*).

Standing Senate Committee on National Finance

The Honourable Senator Deacon (*Ontario*) replaced the Honourable Senator Duncan (*June 13, 2023*).

The Honourable Senator Duncan replaced the Honourable Senator Boehm (*June 13, 2023*).

The Honourable Senator Moncion was added to the membership (*June 13, 2023*).

The Honourable Senator Boehm replaced the Honourable Senator Duncan (*June 9, 2023*).

The Honourable Senator Forest replaced the Honourable Senator Moncion (*June 9, 2023*).

Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Wells (*June 12, 2023*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Boisvenu (*June 12, 2023*).

Standing Senate Committee on Official Languages

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable sénatrice Duncan a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 9 juin 2023*).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

L'honorable sénatrice McCallum a remplacé l'honorable sénatrice Greenwood (*le 9 juin 2023*).

Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

L'honorable sénatrice Duncan a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 9 juin 2023*).

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable sénatrice Pate a remplacé l'honorable sénatrice Hartling (*le 12 juin 2023*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénateur Arnot a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 13 juin 2023*).

L'honorable sénateur Forest a remplacé l'honorable sénatrice Dupuis (*le 13 juin 2023*).

L'honorable sénatrice Jaffer a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 13 juin 2023*).

L'honorable sénatrice Greenwood a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 12 juin 2023*).

L'honorable sénatrice Busson a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 9 juin 2023*).

L'honorable sénatrice Jaffer a remplacé l'honorable sénatrice Busson (*le 9 juin 2023*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*) a remplacé l'honorable sénatrice Duncan (*le 13 juin 2023*).

L'honorable sénatrice Duncan a remplacé l'honorable sénateur Boehm (*le 13 juin 2023*).

L'honorable sénatrice Moncion a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 13 juin 2023*).

L'honorable sénateur Boehm a remplacé l'honorable sénatrice Duncan (*le 9 juin 2023*).

L'honorable sénateur Forest a remplacé l'honorable sénatrice Moncion (*le 9 juin 2023*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 12 juin 2023*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 12 juin 2023*).

Comité sénatorial permanent des langues officielles

The Honourable Senator Dalphond replaced the Honourable Senator Gignac (*June 13, 2023*).

L'honorable sénateur Dalphond a remplacé l'honorable sénateur Gignac (*le 13 juin 2023*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

The Honourable Senator Carignan, P.C., replaced the Honourable Senator Manning (*June 12, 2023*).

L'honorable sénateur Carignan, c.p., a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 12 juin 2023*).